

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Waterloo, tenue le 20 février 2013 à 16h30, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Paul-Éloi Dufresne	Jean-Marie Lachapelle
Roger Bélanger	Denise Lauzière
Louise Côté	Lucie Fréchette

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell.

Également présente : Madame Suzanne Simard, Trésorière et greffière adjointe.

Madame Simard dépose le rapport de réception de l'avis de convocation signé par l'ensemble du Conseil municipal.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

13.02.13

Ouverture de la séance extraordinaire du 20 février 2013

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 16h30, après avoir constaté le quorum.

13.02.14

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 février 2013

Il est proposé par madame Lucie Fréchette et résolu unanimement:

D'adopter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 20 février 2013.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 février 2013.
3. **Adoption de règlement**
 - 3.1 13-695-5 sur les systèmes d'alarme.
 - 3.2 13-713-7 sur la sécurité la paix et l'ordre dans les endroits publics.
 - 3.3 12-744-16 sur la tarification 2013.
 - 3.4 12-750-17 sur la taxation 2013.
4. **Finances et administration**
 - 4.1 Caractérisation supplémentaire Puits Taylor.
5. **Service du greffe**
 - 5.1 Demande Pacte rural – Inventaire industriel.
 - 5.2 Demande Pacte rural – Deck Hockey.
6. Levée de la séance extraordinaire du 20 février 2013.

Adopté

13.02.15

Adoption de règlement

13.02.15.1

Adoption de règlement – 13-695-5 – Sur les alarmes.

ATTENDU QUE L'avis de motion a été régulièrement donné le 5 février 2013 par madame Lucie Fréchette.

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 13-695-5,
intitulé Règlement sur les alarmes.

Adopté

13.02.15.2

Adoption de règlement – 13-713-7 – Sécurité, paix et bon ordre dans les endroits publics.

ATTENDU QUE L'avis de motion a été régulièrement donné le
5 février 2013 par madame Lucie Fréchette.

En conséquence,
Il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 13-713-7,
intitulé Règlement sur la Sécurité, paix et bon ordre dans les
endroits publics.

Adopté

13.02.15.3

Adoption de règlement – Règlement 12-744-16 de tarification.

ATTENDU QUE Le Conseil Municipal de la Ville de Waterloo a
adopté les règlements 00-744 et suivants
portant sur la tarification;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu de modifier certaines grilles de
tarification dudit règlement;

ATTENDU QU' Avis de motion du présent règlement a été
donné par madame Louise Côté lors de la
séance du 18 décembre 2012.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal adopte le règlement sur la tarification
intitulé « Règlement n°12-744-16 » amendant le règlement de
tarification n°11-744-15 de la Ville de Waterloo.

Adopté

13.02.15.4

Adoption de règlement – Règlement 12-750-17 sur l'imposition des taxes et compensations.

ATTENDU QUE Le Conseil a, le 18 décembre 2012, adopté le
budget pour la municipalité pour l'année
financière 2013 prévoyant des dépenses de
fonctionnement, des revenus, d'autres
activités financières et des affectations pour
8 345 062\$;

ATTENDU QU' Une partie de ces recettes proviennent de
taxes et compensations énumérées dans ledit
règlement;

ATTENDU QU' Un avis de motion a été donné par madame
Louise Côté lors de la séance extraordinaire
du 18 décembre 2012.

En conséquence,

il est proposé par madame Louise Côté
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal adopte le règlement intitulé « Règlement n°12-750-17 sur l'imposition des taxes et compensations»
amendant le règlement n° 11-750-16 de la Ville de Waterloo.

Adopté

13.02.16

Finances et administration

13.02.16.1

**Finances et administration – Caractérisation supplémentaire
Puits Taylor – Tecosol Inc.**

ATTENDU QUE Le contrat initial de Tecosol prévoyait des travaux de décontamination seulement sur le terrain de la Ville où se situe le puits Taylor;

ATTENDU QUE Les sols ont été excavés sur les terrains de la Ville;

ATTENDU QUE Malgré le succès de ces travaux, des sommes additionnelles doivent être investies pour la poursuite de la caractérisation des travaux afin de localiser d'autres sources de TCE qui se trouveraient hors du site de la Ville;

ATTENDU QUE Ces travaux sont nécessaires pour éliminer de façon permanente les sources de TCE;

ATTENDU QUE La Ville est éligible à recevoir une subvention de 1 000 000\$ pour procéder à la décontamination des sols de ce secteur.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo autorise le paiement de 26 800\$ pour permettre la poursuite de la caractérisation des sols environnant le Puits Taylor.

Adopté

13.02.17

Services du greffe

13.02.17.1

Service du greffe – Pacte Rural – Inventaire industriel.

ATTENDU QUE La perte de l'entreprise Raleigh a été un dur coup pour Waterloo;

ATTENDU QUE Dans un but d'assurer sa pérennité, il y aurait lieu de procéder à une forme de diagnostic de notre secteur industriel, afin de s'assurer qu'il est apte à suivre les courants économiques;

ATTENDU QUE Bon nombre de petites municipalités sont aux prises avec ce type de problème, aux niveaux manufacturier et industriel, ce qui précarise leur santé économique et par le fait même, leur vitalité.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo procède à une demande de subvention auprès du Pacte Rural afin de procéder à un diagnostic industriel complet dans le but d'évaluer et de préconiser la pérennité industrielle de sa municipalité.

Adopté

13.02.17.2

Service du greffe – Pacte Rural – Deck Hockey.

ATTENDU QUE L'École Secondaire Wilfrid-Léger offre un programme de sports études depuis quelques années;

ATTENDU QUE Dans le but d'améliorer le programme de hockey, une surface de «Deck Hockey» sera construite à l'extérieur, sur le terrain de l'école;

ATTENDU QUE Ce projet constitue un partenariat intéressant Ville-École en vue de consolider loisirs d'été et performance du programme de hockey de l'École Secondaire Wilfrid-Léger;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo s'engage à participer financièrement à ce projet pour un montant de 14 000\$.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo appui la demande de subsides de l'École Secondaire Wilfrid-Léger auprès du Pacte Rural et s'engage à contribuer pour un montant de 14 000\$ à ce projet.

Adopté

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

13.02.18

Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Paul-Éloi Dufresne, la séance extraordinaire du 20 février 2013 est levée à 17h17.

13.02.19

Prochaine assemblée

Séance ordinaire, mardi, le 5 mars 2013 à 19 heures.

Maire

Greffier